Mairie d'Isigny-Sur-Mer
Rue Thiers
14230 Isigny-Sur-Mer
☎ 02.31.51.24.00
🖷 02.31.51.24.09
secretariat@communeisigny.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 110-2026

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire d'Isigny-Sur-Mer

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2017/89 du 7/03/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 133/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er juillet 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Frédéric BILLY	Adjoint Technique	01.12.2026
Amandine TAISSON	Adjoint Technique	01.12.2026

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Jennifer LETENNEUR	**Adjoint administratif territorial**	**01.01.2026**

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Isigny-Sur-Mer le 20/11/2026
Le Maire,
Sonia MALHERBE

COMMUNE D'ISIGNY-SUR-MER (Calvados)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr